

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO

COMMUNE D'AKONO

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MEFOU-AND-AKONO DIVISIONAL

AKONO COUNCIL

SECRETARY GENERAL

TECHNICAL SERVICE

DÉCISION N°08/D/J12.02/CAK/SG/ST/25 du 28 Juillet 2025

Portant attribution du Marché objet du Dossier de Consultation des Entreprises N°004/DCE/J12.02/CAK/CIPM/2025 du 27 Mai 2025 suivant l'autorisation de gré à gré N°04200-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE4/MMG pour l'équipement en mobilier de bureau du CSI de NKONG NTSAM dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre

FINANCEMENT : BIP MINDEVEL, EXERCICE 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO, AUTORITÉ CONTRACTANTE

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu la Lettre-Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB, du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
- Vu L'arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions Départementales de passation des Marchés Publics ;
- Vu La Décision N°00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 Février 2018 constatant la composition des commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
- Vu la Décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant nomination des présidents de commissions Internes de passation des Marchés Publics placées auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la décision N°15/DM/J12.02/SG/CAK/24 du 12 Avril 2024 constatant la composition des membres de la commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Akono ;
- Vu l' Arrêté 000119/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du centre ;
- Vu le Dossier de Consultation des N°004/DCE/J12.02/CAK/CIPM/2025 du 27 Mai 2025 suivant l'autorisation de gré à gré N°04200-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE4/MMG pour l'équipement

COMMUNIQUÉ ET DÉCISION D'ATTRIBUTION N°07, EXERCICE 2025

en mobilier de bureau du CSI de NKONG NTSAM dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre.

Vu les offres du soumissionnaire ;
Considérant le procès-verbal N°0000476-0000487/PV/CIPM-CAK/2023 du 24/07/2025 de la séance d'examen du rapport du Comité Technique Ad Hoc chargé de l'évaluation des offres Administrative, Technique et Financière de l'Entreprises ETS NNC, ETSNOA ET FILS et CBI SARL reçues à l'issue de l'Avis de Consultation Restreinte susvisée ;
Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : l'Entreprise ETS NNC, Tél: +237 677 86 31 43 est déclarée adjudicataire du Marché relatif à l'équipement en mobilier de bureau du CSI de NKONG NTSAM Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre, objet du Dossier de Consultation des Entreprises susmentionné, aux conditions ci-après :

- o Montant du Marché: Douze millions neuf cent quatorze mille quatre cent soixantequinze (12 914 475) Francs CFA toutes taxes comprises ;
- o Délai : Deux (02) mois.

ARTICLE 2 : La présente Décision sera publiée, et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations:

- CCR/ARMP-CE ;
- DDMAP/MAK ;
- PDT/CIPM-CAK (pour info) ;
- ARCHIVES.

AKONO, le 30/07/2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO,
AUTORITÉ CONTRACTANTE



*Sa Majesté
Ondoa Efala Alphonse
Officier de l'Ordre National de la Valeur*